



EL MAWASSIR



COMMUNICATION SUR LE PROGRES

2015

- ❖ *Améliorer la qualité de l'environnement*
- ❖ Satisfaire les besoins et attentes des clients
- ❖ Améliorer la performance de sécurité

TROISIEME COMMUNICATION SUR LE PROGRES

Déclaration de soutien continu au Pacte Mondial

En adhérant au pacte mondial des Nations Unies, Madame SAMOUH EZZOHRA, en qualité de Directeur Général EL MAWASSIR, réaffirme sa déclaration dans laquelle elle s'engage au soutien continu aux principes du Pacte Mondial.

Comme dans sa lettre d'adhésion, la société EL MAWASSIR confirme avec force, dans ce rapport de la Communication sur le progrès, ce soutien et croit utile de publier un extrait de cette déclaration « ...nous sommes convaincus que les principes du pacte mondial auquel nous adhérons ne peuvent que renforcer davantage le progrès de notre société.....Pour la législation tunisienne, le code du travail, le code des sociétés commerciales, les conventions collectives sectorielles, sont en parfaite harmonie avec les principes du pacte, et si notre entreprise a atteint son niveau actuel c'est parce que nous appliquons et nous respectons continuellement les exigences de ces textes,... ».

A la lumière des changements socio-économique et politique, il est clair que la compétitivité et le développement durable sont les seuls garants de la pérennité de toute entreprise. Nos valeurs fondamentales qui sont le professionnalisme, l'intégrité et la loyauté des pratiques sont en ligne droite avec ses principes.

Notre engagement à maintenir et faire évoluer un système de management intégré QSE selon les standards internationaux (ISO 9001 pour la qualité, OHSAS 18001 pour la santé et sécurité de nos travailleurs et ISO 14001 pour le respect de l'environnement), trace comme objectif, la valorisation de nos acquis et la pérennité de nos activités par la pratique d'un management dynamique alliant le progrès à la rentabilité.

Notre adhésion au pacte mondiale pour la responsabilité sociétale des entreprises et au projet pilote nationale pour la démarche RSO selon l'ISO 26000 traduit notre conviction parfaite de l'importance du volet sociale et sociétale pour l'évolution de notre entreprise.

Chaque acteur qui agit dès lors pour le compte de EL MAWASSIR se doit la mise en œuvre dans la limite des ressources disponibles, des actions planifiées pour assurer la satisfaction des clients et des parties prenantes, la protection de l'environnement et la préservation de la santé et sécurité du personnel.

Notre stratégie prend en considération les attentes et les besoins de nos clients et des parties prenantes, le respect des exigences réglementaires et autres exigences applicables, la prévention des accidents de travail, des maladies professionnelles et de l'environnement, l'ensemble dans une approche d'amélioration continue des performances de notre système de management intégré.

POLITIQUE QUALITE, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

A la lumière des changements socio-économiques et politiques, il est clair que la compétitivité et le développement durable sont les seuls garants de la pérennité de toute entreprise. Nos valeurs fondamentales qui sont le professionnalisme, l'intégrité et la loyauté sont en ligne droite avec ces principes.

Notre engagement à maintenir et à faire évoluer un système de management intégré QSE selon les standards internationaux, (ISO 9001 pour la qualité, OHSAS 18001 pour la santé et la sécurité au travail et ISO 14001 pour le respect de l'environnement), trace comme objectif la valorisation de nos acquis et la pérennité de nos activités par un management dynamique alliant le progrès à la rentabilité.

Notre adhésion au pacte mondiale pour la responsabilité sociétale des entreprises et au projet pilote national de la démarche RSO selon l'ISO 26000, traduit notre profonde conviction de l'importance du volet sociale et sociétale pour l'évolution de notre entreprise.

Chaque acteur qui agit pour le compte d'EL MAWASSIR se doit la mise en œuvre, dans la limite des ressources disponibles, des actions planifiées pour assurer la satisfaction des clients, des parties prenantes, la protection de l'environnement et la préservation de la santé et la sécurité au travail .

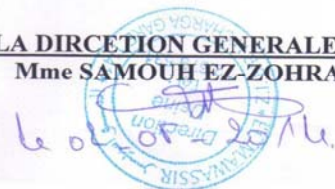
Notre stratégie prend en considération les attentes et les besoins de nos clients et des parties prenantes, le respect des exigences réglementaires et autres exigences applicables, la prévention des accidents de travail, des maladies professionnelles et de l'environnement, l'ensemble dans une approche d'amélioration continue des performances de notre système de management intégré.

A cet effet, nous implémentons les orientations qui visent la réalisation des objectifs généraux suivants:

- ☒ Assurer une croissance soutenue et rentable ;
- ☒ Satisfaire les besoins et les attentes des clients et des parties prenantes ;
- ☒ Promouvoir la communication interne et avec les partenaires ;
- ☒ Améliorer les performances des collaborateurs ;
- ☒ Gérer les activités et les installations de façon à être en conformité avec les lois, la réglementation et autres exigences ;
- ☒ Préserver les ressources et promouvoir l'efficacité énergétique ;
- ☒ Entretenir une culture de prévention contre les formes de pollution, y compris les rejets accidentels et la réduction à la source des rejets et déchets ;
- ☒ Communiquer et faire respecter, avec la participation des collaborateurs et des sous traitants, les règles et les méthodes de travail sécuritaires ;

Nous accordons une importance toute particulière à la présente politique et nous comptons sur l'engagement de tous pour la faire appliquer durablement avec les ressources appropriées que nous nous engageons à mettre en œuvre, afin de garantir au quotidien l'amélioration de nos performance.

LA DIRCETION GENERALE
Mme SAMOUH EZ-ZOHRA



- **Raison sociale** : EL MAWASSIR
- **Date de création** : 1984
- **Capital** : 10 946 800 DT
- **Secteur** : Matériaux de construction
- **Activités** :
 - ❖ Fabrication & commercialisation des plaques en fibrociment
 - ❖ Fabrication des tuyaux en PVC pour assainissement
 - ❖ Fabrication des tuyaux en polyéthylène pour réseau d'adduction d'eau potable.
 - ❖ Fabrication des tuyaux pour réseau de distribution Gaz.
 - ❖ Fabrication des profilés extrudés et des pièces moulées en caoutchouc et caoutchouc métal.
- **Nom et Prénom du Directeur Général** : Madame SAMOUH EZZOHRA
- **Adresse** :
 - Siège social : Z.I. Mégrine Riadh Rte. Z4 – 2014
 - Usine : Bir M'cherga Gare Zaghouan
 - **Téléphone** : 71 434 456 / 72 679 630
 - **Fax** : 71 432 519 / 72 679 518
 - **Site web**: www.elmawassir.com.tn
 - **E-mail**: elmawassir.siege@panet.tn
- **Statut juridique** : S.A.
- **Nombre de salariés** : 210
- **Taux d'encadrement** : 18%
- **Certification** : ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001
- **Chiffre d'affaire** :
 - En 2015: 40 175 914 DT (environ)
 - Chiffre d'affaire à l'export : 3%
- **Date d'entrée en production** : **Octobre 1985**
 - Fabrication et commercialisation des tuyaux en fibrociment
- **En 1987** : Extension de l'activité par la fabrication des plaques en fibrociment
- **A partir de 1990 : une politique de diversification avec le lancement de** :
 - la fabrication, la commercialisation et le négoce des tuyaux en PVC, PE et des accessoires d'adduction d'eau potable (vanne, compteur ...)
- **En 2003, démarrage d'une nouvelle activité** : fabrication et commercialisation des profils extrudés et des pièces moulées en caoutchouc
- **Date d'adhésion au Pacte Mondial** : le 26 novembre 2011

Evolution de l'effectif et chiffre d'affaires 2009-2015

L'évolution du chiffre d'affaires d'EL MAWASSIR est donnée par le graphique suivant :

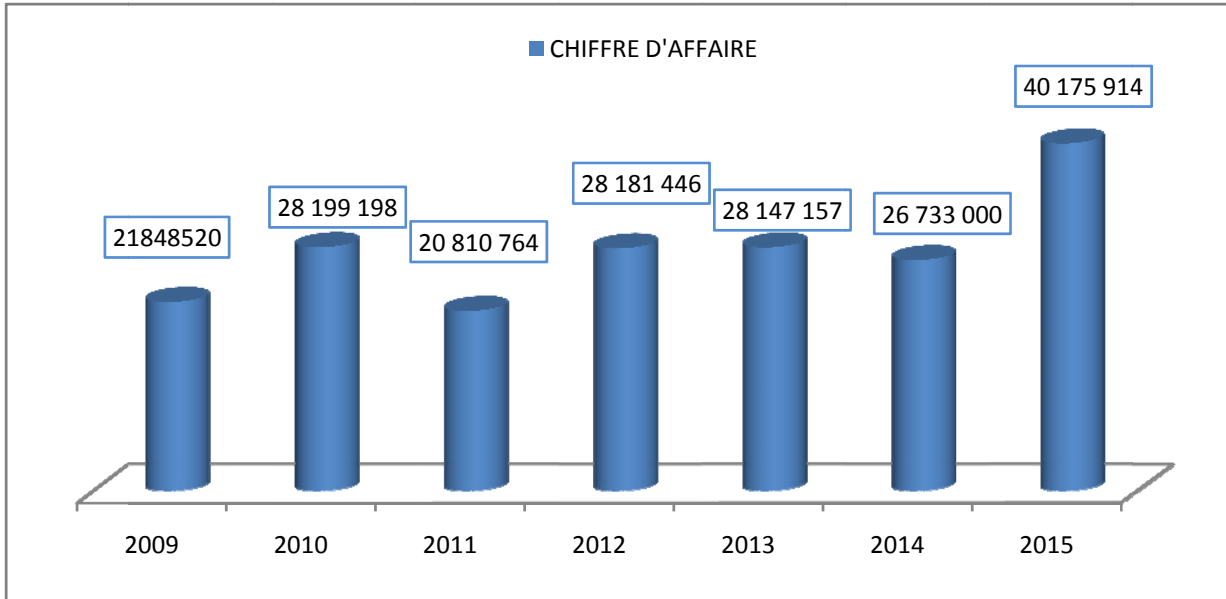


Figure N°1 : Evolution du chiffre d'affaires en DT d'EL MAWASSIR 2009-2015

L'évolution de l'effectif d'EL MAWASSIR est donnée par le graphique suivant :

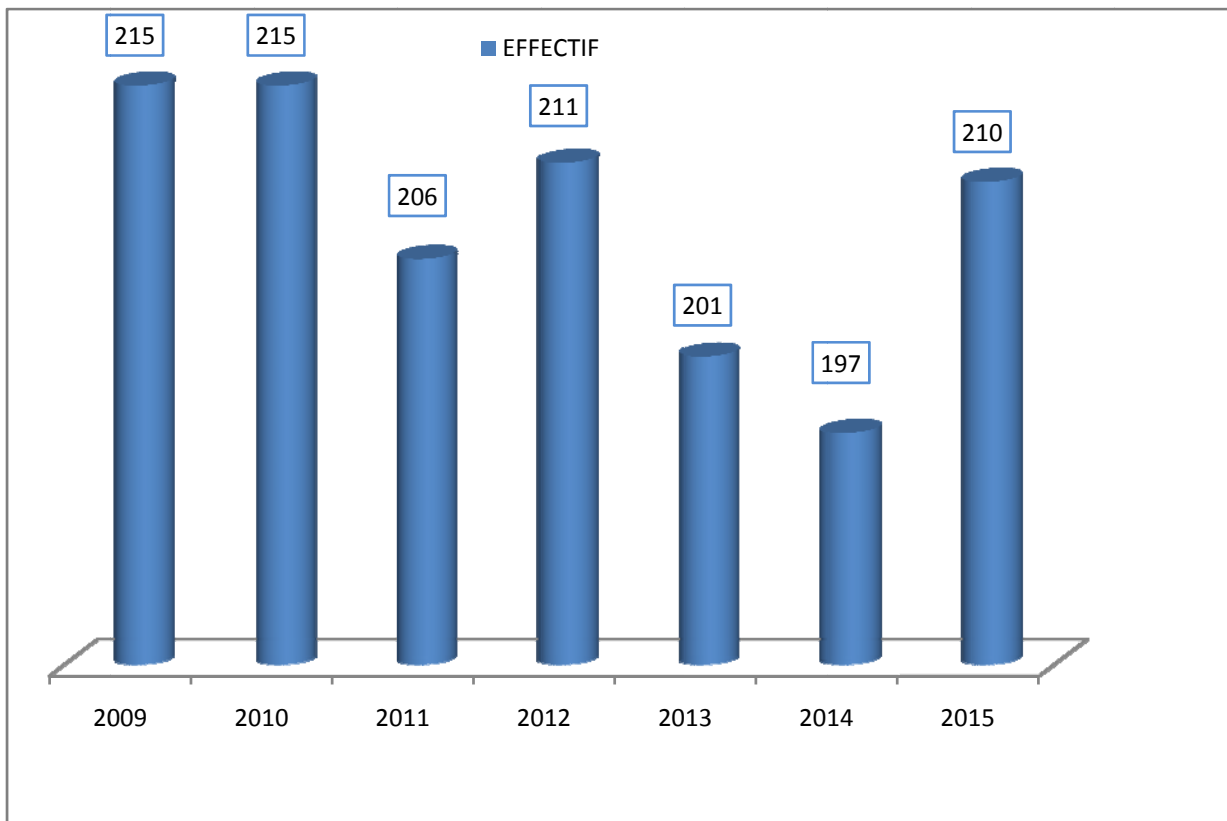


Figure N°2 : Evolution de l'effectif d'EL MAWASSIR 2009-2015

Description de l'approche d'EL MAWASSIR pour l'implantation des principes du Pacte Mondial

ADHÉSION AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Depuis son adhésion au Pacte Mondial, EL MAWASSIR a annoncé aux principales Parties Prenantes son soutien aux principes du Pacte Mondial et les actions suivantes ont été menées depuis cette date:

- Lettre adressée par la Direction Générale aux autorités et aux fournisseurs les informant qu'EL MAWASSIR a adhéré au Pacte Mondiale
- Communication verbale aux membres du conseil d'administration, et aux membres de la commission consultative paritaire de l'entreprise.
- Affichage des Principes du Pacte mondial dans les locaux de l'entreprise.
- Annonce de l'adhésion sur le site Web de l'entreprise.
- Adhésion au programme national RSO (Responsabilité Sociétale des Organismes) : ISO 26000.

DROITS DE L'HOMME

Principe n° 1 : Promouvoir et respecter la protection des droits de l'homme

Affirmation du principe : EL MAWASSIR réaffirme son engagement pour promouvoir et respecter les droits de l'homme

Actions menées:

- Affichage de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme au profit du personnel
- Organisation d'une journée de sensibilisation sur les engagements de la Tunisie dans le domaine des droits de l'Homme.
- Promotion de la culture du respect des droits de l'homme par la sensibilisation et les affichages.
- Mettre en place une approche de dialogue social (Comité consultatifs et représentation syndicale d'entreprise).
- Promouvoir des accès aux handicapés.
- Promouvoir la négociation collective, prévenir les conflits du travail et tout mettre en œuvre pour les résoudre pacifiquement

Les résultats atteints :

- ✓ Renforcement de l'adhésion du personnel aux principes du respect des droits de l'homme.

Principe n° 2 : Ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme

Affirmation du principe : EL MAWASSIR réaffirme son engagement pour ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

Actions menées:

- Une large diffusion de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- EL MAWASSIR a annoncé son adhésion au Pacte Mondial à ses sous-traitants et a pris des dispositions pour veiller au respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux au travail par ses fournisseurs et sous traitants, en informant ses partenaires et en renforçant le contrôle.
- Prévenir toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité des chances, entre les hommes et les femmes, et en faveur des catégories vulnérables notamment les handicapés.

Les résultats atteints :

- ✓ Pas de détection de violation des droits de l'Homme dans le cercle d'intervention de notre entreprise.
- ✓ Renforcement de l'intégration de salarié présentant des handicapes.

DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL

Principe n° 3 : Respect de la liberté d'association et reconnaissance du droit de négociation collective.

Affirmation du principe : EL MAWASSIR réaffirme son engagement de respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective par la création d'un climat social propice au développement de la communication interne entre les représentants syndicaux, les membres de la commission consultative d'une part et les représentants de l'administration d'autre part.

- EL MAWASSIR veille à la mise à disposition des locaux et des moyens matériels nécessaires à l'exercice de toute association interne à ses fonctions
- EL MAWASSIR réaffirme, aussi, son engagement à respecter le droit syndical sans aucune restriction.
- EL MAWASSIR est un membre de l'UTICA (Union Tunisienne de l'Industrie, du

- Commerce et de l'Artisanat).
- EL MAWASSIR est un membre du GMG (Groupement régional de Maintenance et de Gestion des zones industrielles).
- EL MAWASSIR est un membre du REME (Réseaux des Entreprises Maghrébines pour l'Environnement).
- EL MAWASSIR est adhérent au Groupement régional de Médecine de Travail

Actions menées:

- Promotion du travail syndical par l'organisation des réunions régulières pour faire part des doléances du personnel
- Liberté d'organiser les activités syndicales au sein de l'entreprise.
- Promotion des activités du comité consultatif de l'entreprise, constitué de représentants élus du personnel, par l'organisation de réunion régulière (1fois par 2 mois) ayant comme sujet : les avancements, les améliorations des conditions du travail, l'hygiène et la sécurité au sein de l'entreprise, le choix des tenues de travail et des EPI...
- Mise en œuvre des amendements introduits récemment par les partenaires sociaux dans la convention collective du secteur, ainsi que les augmentations des salaires décidées par les partenaires sociaux et le Gouvernement pour Mai 2014 et septembre 2015.
- Encouragement de la Direction Générale de toutes les structures du dialogue social qui sont : le bureau syndical, la commission consultative d'entreprise et le comité de santé et de sécurité au travail.
- Promotion de la formation professionnelle et de l'amélioration des compétences
- Garantie du droit de tout travailleur et de tout employeur de créer les organisations de leurs choix et d'y adhérer afin de pouvoir librement défendre et négocier collectivement leurs intérêts.

Les résultats atteints :

Les améliorations constatées dans ce volet concernent :

- ✓ Augmentation des salaires de 5% sans tenir compte de l'augmentation légale.
- ✓ Le climat social serein : zéro jour de grève en 2015.
- ✓ Forte adhésion du personnel aux différentes structures représentatives
- ✓ Adhésion des collaborateurs aux projets d'amélioration de l'entreprise
- ✓ Atteintes des objectifs liés à la formation professionnelle : couverture de plus de 20% du personnel avec 88% de taux d'efficacité.
- ✓ Stabilité du taux d'absentéisme à un taux faible de 9 %.
- ✓ Baisse de nombre de jours perdus de travail grâce à l'amélioration des conditions sécuritaires de travail

- ✓ Elaboration de la liste des parties prenantes (Municipalités, écoles primaires ; CNSS ; gouvernorat ; CRDA ; SONEDE ; Dispensaire ; entreprise en voisinage ;...)
- ✓ Constitution d'un comité de santé et de sécurité au travail qui découle de la commission consultative
- ✓ Tenue en 2015 de six réunions de la commission consultative et de six réunions avec le bureau syndicale
- ✓ Tenue en 2015 de quatre réunions de la commission santé et sécurité au travail
- ✓ Obtention d'une attestation de remerciement et appréciation de la part de l'union Tunisien de la solidarité sociale

Principe n°4 : Elimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire



Affirmation du principe : EL MAWASSIR condamne avec force, rejette et bannit toute forme de travail forcé ou obligatoire et veille au respect de la liberté du travail.

Actions menées:

- Tous les agents sont recrutés par contrat, conformément à la législation en vigueur Il s'agit de CDD qui précisent la durée de la période d'essai, les conditions de cessation du contrat et les droits et devoirs qui en découlent; le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective sectorielle applicable à l'entreprise.
- Tous les recrutements sont effectués à travers l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant ou l'appel à candidature.
- EL MAWASSIR condamne toute forme de Travail forcé ou obligatoire.
- Les horaires de travail sont affichés, et les heures supplémentaires sont limitées est rémunérées selon la Convention collective.

Les résultats atteints:

- ✓ Concertation permanente avec les représentants du personnel pour définir les besoins et les actions appropriées liées à toute nouvelle charge de travail.
- ✓ Pour un effectif total de 210 agents, 179 agents sont titulaires d'un Contrat à durée indéterminée, et 31 ont un contrat à durée déterminée. Soit un taux de stabilité de 85%
- ✓ Création de poste d'emploi en 2015 de 18 agents sous le régime CDD.
- ✓ Atteinte de 80% comme taux d'intégration des nouveaux salariés.
- ✓ Automatisation de certaines lignes de fabrication comme la ligne des plaques ondulées en Fibrociment ; cette action a pour but :
 - Optimisation de la main d'œuvre
 - Minimiser les risques d'accident de travail

Principe n°5 : L'abolition effective du travail des enfants :

Affirmation du principe : EL MAWASSIR réaffirme son engagement de respecter les dispositions de la législation nationale concernant l'interdiction du travail des enfants et les conventions internationales appropriées ratifiées par la Tunisie.

Actions menées:

- Tous les apprentis en stage d'initiation à la vis professionnelle (SIVP) sont régis par des contrats d'apprentissage et d'initiation professionnelle cosignés par les trois parties (le jeune diplômé, l'entreprise et le bureau d'emploi qui relève du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi).
- EL MAWASSIR réaffirme son engagement à respecter le Droit International et la législation nationale relative au travail des enfants.

Les résultats atteints:

- ✓ Aucun enfant n'est engagé dans notre entreprise tant qu'il n'a pas atteint l'âge légal de travailler.

Principe n°6 :L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession :

Affirmation du principe : EL MAWASSIR réaffirme son engagement de condamner toute discrimination en matière d'emploi et de profession. D'ailleurs il est judicieux de rappeler qu'en application de la convention collective sectorielle les recrutements, les rémunérations, les avancements et les promotions sont effectués sans aucune discrimination.

Actions menées:

- EL MAWASSIR condamne toute discrimination dans le travail et respecte la législation nationale et les dispositions de la Convention collective du secteur, qui prescrit l'abolissement de la discrimination dans les recrutements et les avancements

Les résultats atteints:

- ✓ 16 femmes occupent actuellement des postes d'encadrement, soit 42% du taux de l'encadrement de l'entreprise dont la direction générale
- ✓ Aucune discrimination sur la base de la couleur, de la région, de la religion ou de la nationalité lors du recrutement

ENVIRONNEMENT

Principe n°7 : application de l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement :

Affirmation du principe : L'adoption de l'approche de précaution dans la gestion du risque environnemental associé à notre activité est compatible avec notre principe de prévention « mieux vaut prévenir que guérir » ; car améliorer notre performance environnementale aura un impact positif sur la performance globale.

Actions menées:

- Réalisation d'un audit énergétique et mise en place d'un système de gestion d'énergie.
- Mise en place d'un tableau de bord pour le suivi de la consommation énergétique et d'eau.
- Réalisation d'un audit de consommation d'eau.
- Améliorer la gestion des déchets dangereux et des autres déchets.
- Installation d'un dispositif d'aération et désenfumage suite à l'étude de danger au niveau des unités de production.
- Acquisition de bennes pour le tri des déchets et assurer le respect et la pérennité de la procédure interne de gestion de déchets.
- Réalisation d'une Campagne de mesure de l'air ambiant, le bruit, la boue et les rejets atmosphérique, bruit.
- Mise en place d'un planning des visites réglementaires.
- Installation et mettre en service le système de détection d'incendie
- Renforcement des dispositions de lutte contre le feu par l'ajout de RIA conformément au recommandation du bureau de contrôle
- Acquisition de moyens d'absorption en cas de déversement
- Encoffrement des pompes à vide afin de réduire l'impact du bruit sur les opérateurs et le voisinage.
- Mise en place d'un plan de prévention contre les rejets accidentels des produits chimiques et les hydrocarbures.

Les résultats atteints:

- ✓ Conservation des ressources naturelles, réduction de la consommation d'eau de 23.5%. Par rapport à 2014.
- ✓ Installation des limiteurs de débit au niveau des lavabos
- ✓ Rénovation de l'installation d'éclairage des postes de travail via l'implantation des foyers lumineux LED qui a aboutit à :
 - a. Une réduction de 41% de la consommation d'énergie électrique pour le poste d'éclairage.
 - b. L'amélioration du confort visuel des opérateurs.
- ✓ Renforcement de la prévention des risques d'incendie dans les magasins de stockage et matières premières.
- ✓ Réduction de la consommation d'énergie fossile (gasoil 9.64%, Gaz 41.5%) par rapport à 2014.
- ✓ Manifestation d'un sens accru des responsabilités en matière de changements climatiques.
- ✓ Lancement d'une campagne de plantation des arbres et de création d'espace verts
- ✓ Renforcement des relations avec les centres techniques : CETIME, CTMCCV, CTC et le CITET d'une part et avec le milieu universitaire d'autre part (ENIT, ISET, INSAT...) afin d'améliorer l'échange sur les nouvelles technologies propre et promouvoir la recherche et le développement.
- ✓ Atteinte d'un taux de 100% pour la réalisation des visites de contrôle réglementaires des installations soumises (électrique, levage, gaz, incendie, sous pression) par un bureau de contrôle agréé.
- ✓ Réalisation d'une campagne annuelle de mesure de la qualité des rejets atmosphérique et hydrique mené par le Centre Méditerranée d'analyses CMA (intervention de moyenne de 18HJ/an sur notre site)
- ✓ Respect des normes de rejets : NT 106.01, NT 106.02
- ✓ Aucune réclamation d'ordre environnementale n'a été enregistrée par le voisinage
- ✓ Aucune pénalité n'a été infligée suite au contrôle de l'agence national de la protection de l'environnement (ANPE)

Principe n°8 : promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement :

Affirmation du principe : Notre stratégie vise la réconciliation de nos objectifs économiques et de protection de l'environnement dans une perspective de développement durable et en cohérence avec les objectifs du Pacte Mondial.

Actions menées:

- Consolidation du système de tri sélectif et de recyclage des déchets.
- Consolidation du système de collecte des huiles usées.
- Système de collecte des cartouches d'encre.
- Etablissement de l'inventaire des produits chimiques dans l'entreprise
- Maitrise de la consommation des produits chimiques
- Promouvoir le recyclage interne et la valorisation des déchets
- Convention avec une société spécialisée dans le transport de déchet.
- Location de deux bennes de 30m³ pour la séparation des déchets.
- Installation d'un dispositif d'aération et désenfumage suite à l'étude de danger au niveau de deux unités de production.
- Changement des toitures de certain département dans l'usine.
- Récupération d'une partie des eaux pluviales provenant des toitures des locaux techniques.

Les résultats atteints:

- ✓ 100% de séparation des déchets dangereux des autres déchets et amélioration de leur gestion
- ✓ Recyclage des emballages en interne : sac en papier, carton et plastique
- ✓ Recyclage des déchets de la production en interne
- ✓ Baisse des indicateurs de consommation des produits chimiques : encre de marquage, solvant...
- ✓ Maitrise de la conformité des rejets hydrique et atmosphérique
- ✓ Recyclage d'eau industrielle et baisse de la consommation d'eau potable
- ✓ Maitrise des aspects liés au stockage et à l'utilisation de l'ensemble des produits chimiques disponibles sur site.
- ✓ Intégration du volet environnementale lors de l'évaluation et la sélection des fournisseurs
- ✓ Absence d'accident de déversement majeur d'hydrocarbure ou de produit chimique
- ✓ Aucune plainte n'a été enregistrée contre EL MAWASSIR durant l'année 2015.
- ✓ Grâce à l'automatisation de la ligne de fabrication des plaques ondulées en Fibrociment :
 - Optimisation de la main d'œuvre
 - Réduction des déchets

Principe n° 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement :

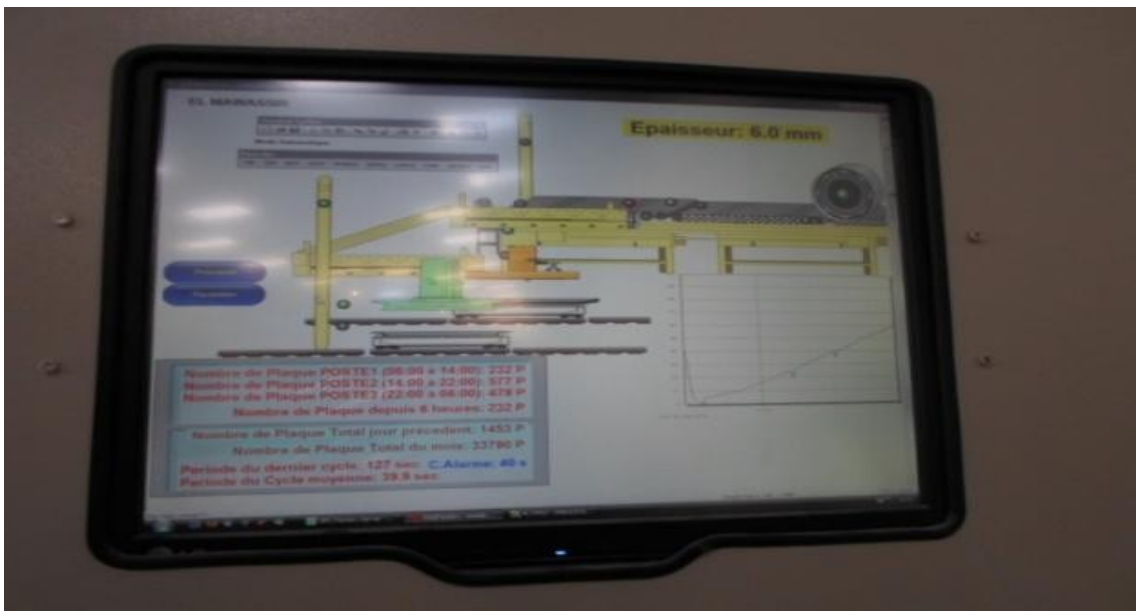
Affirmation du principe : L'adoption dans notre politique du principe d'amélioration continue nous incite à considérer l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies y compris les technologies écologiquement rationnelles comme un choix stratégique qui influence le développement et la pérennité de notre entreprise à long terme.

Actions menées :

- Intégration des critères environnementaux dans la sélection et l'évaluation des fournisseurs afin de favoriser les produits respectueux de l'environnement
- Automatisation de la machine à plaques : Installation des équipements d'automatisation (détecteur ultra-son, capteurs, etc....)
- Formation du personnel sur les nouvelles technologies (économie d'énergie, automatisation,...).
- Respect de la planification des visites des installations soumises au contrôle réglementaire.
- Mise en conformité des équipements sous pression et circuits de l'air comprimé

Les résultats atteints:

- ✓ Automatisation de la ligne de fabrication des plaques ondulées en Fibrociment ce qui a permis :
 - L'optimisation de la main d'œuvre
 - La facilité d'exploitation de l'installation
 - L'amélioration de confort des opérateurs
 - L'optimisation de la consommation des intrants
 - La réduction des déchets de production
 - La baisse des risques liés à la manutention
- ✓ Utilisation des logiciels pour les analyses, les essais et les statistiques au niveau du laboratoire.
- ✓ Utilisation de la liaison intranet de données commune entre le siège et l'usine.
- ✓ Utilisation d'un logiciel de réception de fax pour l'optimisation de la consommation du papier
- ✓ Installation d'un système ultrasonique de mesure et de régulation des épaisseurs sur une deuxième ligne de fabrication du PEHD : optimisation de la matière première
- ✓ Mise en place d'un logiciel de gestion électronique des documents GED



Interface de l'automatisation de la machine à plaques

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe n°10 : lutte contre la corruption

Affirmation du principe : La Direction Générale d'EL MAWASSIR s'engage solennellement à combattre la corruption sous toutes ses formes et quel que soit le prix à payer.

Cet engagement a été renforcé par le lancement de l'INNORPI au référentiel national de la gouvernance et de la transparence. EL MAWASSIR a été choisie pour participer à la consultation nationale sur le texte du dit référentiel.

Actions menées:

- EL MAWASSIR réaffirme son engagement de lutter contre toutes les formes de corruption.
- Nos fournisseurs ont été prévenus quant à notre engagement dans ce domaine.
- Des instructions ont été données au service des achats et au personnel pour dénoncer toute infraction à cet engagement.
- Etablissement en cours d'une charte commerciale et une charte achat

Les résultats atteints :

- ✓ Aucune plainte n'a été reçue jusqu'à ce jour mettant en cause le personnel d'EL MAWASSIR
- ✓ Aucune implication d'EL MAWASSIR dans une affaire de corruption
- ✓ Absence de toute forme ou de possibilité de financement des pratiques de corruption

FAITS MARQUANTS ET BONNES PRATIQUES RSO

1. Etablissement d'une charte RSO spécifique à l'entreprise dans le cadre du projet ISO26000.
2. Obtention de la lettre de reconnaissance de l'ISO 26000 sur la responsabilité sociétale dans la région du Moyen –Orient et d'Afrique de nord (MENA)
3. Attribution d'un budget pour les subventions et les aides sociales
4. Attribution d'un fond plafonné par personne dédiée au crédit sans intérêt au personnel de l'entreprise
5. Organisation d'une journée
6. Renforcement du dialogue avec les parties prenantes avec un climat social très sain
7. Reconduction pour 3 ans des certifications des systèmes de managements de la qualité, l'environnement et la santé, sécurité au travail
8. Rénovation technologique sur un nombre important d'équipement de production
9. Régularisation de la situation d'autorisation d'exercice de l'entreprise et obtention de l'attestation de prévention.
10. Attribution de 20 primes pour les salariés exemplaires et organisation des cérémonies d'hommage aux partants en retraite.
11. Renforcement de l'aspect sensibilisation et encadrement du personnel et des visiteurs par l'édition de multiple support et dépliant.
12. Obtention d'une attestation de remerciement et appréciation de la solidarité sociale du gouvernorat Zaghouan.
13. Renforcement de l'aspect formation pour l'adaptation des compétences des salariés aux besoins de l'entreprise.
14. Mise en place d'une politique de recrutement qui privilège le voisinage et l'intégration des membres de famille des retraités.

IX) Protéger l'environnement :

- Définir les plans d'urgence permettant de prévenir et d'atténuer les dommages accidentels portés à l'environnement, à la sécurité ou à la santé.
- Lancement d'un audit énergétique et mise en place d'un système de maîtrise et de gestion d'énergie.
- Réduire la consommation d'énergie, d'eau et d'autres ressources naturelles, par la mise en place de tableau de suivi et par la réalisation des audits de consommation.
- Améliorer la prise en compte des aspects environnementaux des activités de l'entreprise.
- Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.



EL MAWASSIR
Votre Satisfaction, c'est notre but




Siege social : Z.I. Mégrine Riadh Rte. Z4 - 2014 - Tél. : 71 434 456 - Fax : 71 432 519 – E-mail : elmawassir.siege@panet.tn
Usine : Bir Mcherga Gare 1141 Tunisie - Tél. : 72 679 531 - Fax : 72 679 518 – E-mail : elmawassir.usine@panet.tn
web site : www.elmawassir.com.tn



**Charte de la Responsabilité Sociétale
" EL MAWASSIR - RSO"
ISO 26000 - NT 110.329 (2013)**



La responsabilité sociétale RSO est un concept dans lequel EL MAWASSIR intègre les préoccupations sociale, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire. C'est la contribution d'EL MAWASSIR aux enjeux du développement durable.

En adhérence au pacte mondial des Nations Unies, depuis EL MAWASSIR, nous nous engageons dans une démarche qui repose sur l'engagement envers le principe du Développement durable.



Nos Partenaires RSO :

I) Introduction :

Face à cette nouvelle conjoncture, il est important maintenant d'associer nos efforts pour mieux comprendre et mieux appréhender les problèmes qui se posent réellement dans le vécu quotidien de notre entreprise pour assurer un accompagnement rentable et efficace de nos activités qui sont aujourd'hui plus que jamais confrontées à des situations d'ajustement et d'assainissements à différents niveaux : économique, social et environnemental.

II) Vocation de l'ISO 26000 :

ISO 26000 a vocation à aider les organisations à contribuer au développement durable. Elle vise à encourager les organisations à aller au-delà du respect de la loi, tout en reconnaissant que le respect de la loi est un devoir fondamental pour toute organisation et une partie essentielle de sa responsabilité sociétale. Elle a vocation à promouvoir une compréhension commune dans le domaine de la responsabilité sociétale et à compléter les autres instruments et initiatives de responsabilité sociétale, non à les remplacer.

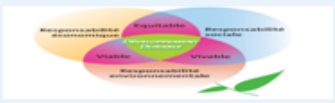
III) quels avantages peut-on retirer de la mise en œuvre d'ISO 26000 ? :

La réalité et la perception des performances d'une organisation en matière de responsabilité sociétale peuvent avoir une incidence sur ce qui suit, entre autres :

- Ses avantages concurrentiels
- Sa réputation
- Sa capacité à attirer et à retenir ses salariés, ses clients, ses fournisseurs...
- Le maintien de la motivation et de l'engagement de ses employés, ainsi que de leur productivité
- La vision des investisseurs, des propriétaires, des donateurs, des sponsors et de la communauté financière.
- Ses relations avec les entreprises, les pouvoirs publics, les médias, les fournisseurs, les pairs, les clients et la communauté au sein de laquelle elle intervient

IV) Démarche RSO EL MAWASSIR :

La démarche RSO d'EL MAWASSIR a été fortement imprégnée par une dimension économique, écologique, sociale et une vision stratégique pour instaurer la culture de développement durable au sein de nos activités. Pour EL MAWASSIR, la démarche de RSO n'est pas un surcroît de travail au quotidien... on a commencé à mettre en place cette démarche en prenant en compte les bonnes pratiques existantes, et en intégrant les principes RSO pour les décisions à venir, sans ajouter de nouvelles procédures, de nouvelles tâches



Principale démarche RSO-EL MAWASSIR :

- Engagement de la Direction Générale
- Désignation de l'équipe projet RSO
- Séminaire de sensibilisation au personnel
- Formation sur les principes RSO/les questions centrales/ Tableau SWOT/priorisation des actions
- Elaboration d'un diagnostic
- Elaboration d'un plan d'action
- Suivi d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action
- Elaboration du dépliant de la Charte RSO- EL MAWASSIR / Page Face book RSO- EL MAWASSIR

V) Pratique de la gouvernance :

- Traduire concrètement l'engagement de la direction, cerner des orientations précises de RSO
- Signer par le premier responsable la lettre d'adhésion à la démarche RSO.
- Elaboration de la charte RSO.
- Renforcer le dialogue avec les PP.
- Renforcer les dispositifs de contrôle interne et étendre les champs de revue des risques par des audits et des certifications des comptes indépendants aux conclusions communiquées aux organes de décision et de contrôles.

VI) Respecter les Droits Humains :

- Respecter la liberté d'association et l'exercice du droit syndical.
- Prévenir toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité des chances, entre les hommes et les femmes, et en faveur des catégories vulnérables notamment les handicapés.
- S'interdire le recours au travail des enfants de moins de 15 ans.
- Promouvoir la négociation collective, prévenir les conflits du travail et tout mettre en œuvre pour les résoudre pacifiquement.

VII) Respecter les intérêts des clients et des consommateurs :

- Définir des procédures transparentes et efficaces assurant aux clients la prise en compte de leurs réclamations et le règlement rapide et de bonne foi des litiges.
- Respecter la vie privée des clients et des consommateurs et protéger leurs données personnelles.
- Fournir des informations exactes et claires sur la composition de nos produits (fiche technique, certificat d'analyse, certificat de conformité et catalogue produit).

VIII) Améliorer en continu les conditions de travail :

- Améliorer les compétences et l'employabilité des salariés et favoriser la formation et le perfectionnement professionnel.
- Respecter strictement la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- Assurer aux collaborateurs une information précise sur les critères et les modalités de leur évaluation professionnelle ainsi que des voies de recours internes claires et équitables à l'égard des avis et des décisions qui les concernent.
- Améliorer en continu les conditions et le contenu du dialogue social.

Figure N°4: Charte de la Responsabilité Sociétale ISO 26000



Monsieur/ Madame
El Mawassir

Tunis, le 18 Juin 2014

LETTRE DE RECONNAISSANCE

Projet pilote 2011- 2014 sur l'adoption et l'utilisation de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA)

Cher Monsieur, Chère Madame,

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI) remercient El Mawassir pour sa participation dans le projet cité en objet.

Ce projet est conçu pour encourager les organisations à utiliser et mettre en œuvre la norme *ISO 26000 - Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale*. Ce projet est piloté par l'ISO et l'INNORPI, et financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA).

Nous apprécions votre engagement personnel, ainsi que les efforts que vous et vos collaborateurs avez consacrés à adhérer à cette démarche, et à développer un plan d'actions déployant cette norme ISO 26000 dans votre organisation. Vos efforts se poursuivent pour garantir la durabilité de cette démarche.

Nous vous prions de trouver par la présente, cher Monsieur, chère Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Rob Steele
Secrétaire général de l'ISO

Nebil Ben Béchir
Directeur Général de l'INNORPI

Figure N°5: Lettre de reconnaissance

Certificat

Référentiel **ISO 9001:2008**

Enregistré sous le n° **01 100 12701**

Titulaire du certificat:



EL MAWASSIR

Siège Social:
Z.I. Mégrine Riadh 74
2014 Mégrine
Tunisie

Usine:
Z.I. Bir M'Cherga Gare
1193 Bir M'Cherga Gare
Tunisie

Domaine de validité: Fabrication et commercialisation des tuyaux en PVC et en PE
Négoce des accessoires pour les tuyaux en PVC et PE
Fabrication et commercialisation des profilés extrudés et des pièces moulées en caoutchouc
Fabrication et commercialisation des placues en fibrociment.

Par l'audit, la conformité aux exigences de la norme ISO 9001:2008 a été démontrée.

Validité: Ce certificat est valable du 2015-09-22 jusqu'au 2018-09-21.

2015-09-22

Johi R.
TÜV Rheinland Cert GmbH
Am Grauen Stein - 51105 Köln

www.tuv.com



 **TÜVRheinland®**
Precisely Right.

Figure N°6: Certificat ISO 9001

<h1>Certificate</h1>	
Standard	ISO 14001:2004
Certificate Registr. No.	01 104 052177
Certificate Holder:	 EL MAWASSIR Headquarter: Z.I. Mégrine Riadh Z4 2014 Megrine Tunisia Factory: Z.I. Bir M'Cherga Gare 1193 Bir M'Cherga Gare Tunisia
Scope:	Manufacturing and marketing of PVC and PE pipes Trade of PVC and PE spares for pipes Manufacturing and marketing of rubber extruded or formed pieces Manufacturing and marketing of fiber cement plates Proof has been furnished by means of an audit that the requirements of ISO 14001:2004 are met.
Validity:	The certificate is valid from 2015-09-22 until 2016-09-21. 2015-09-22
	 TüV Rheinland Cert GmbH Am Grauen Stein · 51105 Köln
	 DAkkS Deutsche Akkreditierungsstelle D-30559 Hannover
	 TüVRheinland® Precisely Right.
	www.tuv.com

Figure N°7: Certificat ISO 14001

<h1>Certificat</h1>	
Référentiel	BS OHSAS 18001:2007
Enregistré sous le n°	01 113 060200
Titulaire du certificat:	
	
<p>EL MAWASSIR Siège Social: Z.I. Mégrine Riadh Z4 2014 Mégrine Tunisie</p> <p>Usine: Z.I. Bir M'Cherga Gare 1193 Bir M'Cherga Gare Tunisie</p>	
Domaine de validité:	<p>Fabrication et commercialisation des tuyaux en PVC et en PE Négoce des accessoires pour les tuyaux en PVC et PE Fabrication et commercialisation des profilés extrudés et des pièces moulées en caoutchouc Fabrication et commercialisation des plaques en fibrociment</p> <p>Par l'audit, la conformité aux exigences de la norme BS OHSAS 18001:2007 a été démontrée.</p>
Validité:	<p>Ce certificat est valable du 2015-09-22 jusqu'au 2018-09-21.</p> <p>2015-09-22</p> <p style="text-align: right;">  TÜV Rheinland Cert GmbH Am Grauen Stein - 51105 Köln </p>
	
	
www.tuv.com	

Figure N°8: Certificat OHSAS18001



Figure N°9 : Formation En Incendie



Figure N°10 : Secourisme Dans Le Milieu De Travail



Figure N°11: Si De Déversement



الجمهورية التونسية
وزارة الداخلية
الديوان الوطني للحماية المدنية
عدد /

N° 000973/39

شهادة الوقاية

يشهد المدير الجهوي للحماية المدنية بـ زغوان أن المحل
الكائن بـ المنطقة الصناعية بنر عشارقة محطة المدينة : بنر مشاركة
الولاية : زغوان الترقيم البريدي

1	1	4	1
---	---	---	---

المعد لممارسة نشاط : صناعة القنوات البلاستيكية والألواح المتموجة
تتوفر فيه شروط الوقاية والسلامة من أخطار الحرائق والإنفجار والفرع باعتبار طبيعة النشاط المذكور.

سلمت هذه الشهادة بطلب من السيد(ة) : الزهرة سموح
القاطن(ة) بـ تونس صاحب(ة) بطاقة التعريف الوطنية رقم : 000049755
المسلمة بـ تونس بتاريخ : 2013/08/26 في حق : نفسه
مؤسسة : * المواسير
بوصفه الممثل القانوني لها.
إعتمادا على الوثائق المضمنة بالملف وتقرير المعاينة المجرأة من قبل مصالح
الحماية المدنية بتاريخ : 2014/06/26 تحت عدد : 2517

حررت بـ زغوان في : 28 أكتوبر 2014

المدير الجهوي بزغوان
المقرر/سالم الياوسفي



ملاحظة : هذه الشهادة صالحة لمدة سنتين بداية من تاريخ إسنادها.

Figure N°12: Attestation de prévention



Figure N°13 : Attestation de remerciement

Les 5 règles d'or de la sécurité au travail

!

Je suis vigilant pour ma propre sécurité et la sécurité des autres. Quand je vois une personne qui se met en danger, j'ai le devoir de lui signaler ce danger

🔒

Je respecte impérativement les règles relatives au port des équipements de protection individuelle selon l'endroit ou je suis et la tâche que j'exécute.

🚧


Je respecte impérativement toute la signalisation et les affichages concernant les voies de circulation internes et dans les postes de travail.


🔑


Je suis en parfaite connaissance des exigences de l'entreprise en ce qui concerne les règles de consignment, d'habilitation et de l'établissement des permis de travail.

📄


Je prends connaissance du plan d'urgence, J'informe le responsable sécurité de tout incident ou situation d'urgence et je respecte les instructions internes correspondantes.





 Conduite de chariot


 Permis de feu


Le permis de travail et l'habilitation avant de commencer une tâche


 Travail en hauteur




 Habilitation électrique

La vitesse de circulation à l'intérieur d'usine est limitée à 30 Km/h

Priorité aux piétons



BIENVENUE A EL MAWASSIR

Uaine: Z.I Bir M'cherga Zaghoun



Votre Sécurité est entre vos mains



En cas d'urgence Contacter

26.634.436

26.634.434

Répondable sécurité

27.434.440

Protection civil

198

Garde National

197



LEGENDE


A: porte principale
 B: point de rassemblement
 C: administration
 D: infirmerie
 E: stockage accessoires PE
 F: stockage plaques
 G: unité caoutchouc
 H: unité plastique
 J: recyclage
 I: magasin MP
 K: machine à plaque
 L: stockage PVC
 M: stockage polyéthylène


NETTOYER VOTRE ZONE DE TRAVAIL, EVACUER LES DÉCHETS APRES CHAQUE INTERVENTION ET RESPECTER LE TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS


Figure N°14: Dépliant Sécurité





LES CINQ RÈGLES D'OR DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- 

Je suis vigilant pour ma propre sécurité et la sécurité des autres. Quant je vois une personne qui se met en danger, j'ai le devoir de lui signaler ce danger.
- 

Je respecte impérativement les règles relatives au port des équipements de protection individuelle selon l'endroit où je suis et la tâche que j'exécute.
- 

Je respecte impérativement toute la signalisation et les affichages concernant les voies de circulation internes et dans les postes de travail.
- 

Je suis en parfaite connaissance des exigences de l'entreprise en ce qui concerne les règles de consignation, d'habilitation et de l'établissement des permis de travail.
- 

Je prends connaissance du plan d'urgence, j'informe le responsable sécurité de tout incident ou situation d'urgence et je respecte les instructions internes correspondantes.



ELMAWASSIR

WWW.ELMAWASSIR.COM

المواسير

Figure N°15 : Les Cinq Règles D'or de Sécurité au Travail

LES ACTIONS PROGRAMMEES POUR **L'ANNEE 2016**

- i. Mise à jour de la cartographie des parties prenantes.
- ii. Prévoir un budget de dons pour le personnel et le voisinage sous forme de soutien et d'aide.
- iii. Créer un espace d'affichage propre à la RSO
- iv. Détermination des budgets annuels d'aide à des Associations, écoles, mosquées, équipes sportives...
- v. Améliorer la communication et la prévention avec les PP
- vi. Mettre en place et suivi de registre de sécurité selon l'arrêté du ministre de l'intérieur du 16 septembre 2013.
- vii. Mettre en place un programme d'entretien des bâtiments et infrastructure de l'usine afin d'en améliorer le confort et la sécurité des collaborateurs et des visiteurs
- viii. Renforcer les échanges avec les parties prenantes et communiquer et instaurer des initiatives volontaires
- ix. Développer des grilles (compétences, emploi, formation) pour le personnel.
- x. Evoluer le système de management existant pour suivre les actions et atteindre les objectifs
- xi. Mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour la gestion, la négociation et la résolution de conflit.
- xii. Améliorer la communication et la prévention avec les PP
- xiii. Etude de l'opportunité d'installation d'une centrale photovoltaïque de 500 KWc avec comme avantage :
 - ✓ Promouvoir d'avantage l'image de marque de l'entreprise : développement propre, développement durable, entreprise citoyenne (RSE).
 - ✓ Impact environnemental bénéfique par la contribution à la réduction de l'émission CO₂
 - ✓ Rentabiliser et viabiliser une partie du terrain disponible